



Club de Voile Evian
Maison du lac quai Paul Léger 74500 Evian-les-Bains
Tél : 04 50 75 06 46 / 07 83 73 61 21
Mail : info@voile-evian.fr Internet : <https://voile-evian.fr/>

Charte des adhérents du Club de Voile d'Evian

Cette CHARTE énonce les missions, les valeurs, les engagements, les objectifs de l'association. Elle définit les relations entre l'association et les personnes qui y adhèrent.

1) Le CVE

Le Club de Voile d'Evian est une association sportive qui a pour mission de promouvoir la voile, l'éducation maritime et la pratique des sports nautiques sur le Lac Léman. Notre objectif est de transmettre notre passion pour la navigation, de développer des compétences nautiques et de préserver l'environnement lacustre.

Les missions de l'association

- Favoriser la pratique de la voile pour tous les âges et tous les niveaux
- Développer des compétences techniques et sécuritaires en navigation
- Promouvoir les valeurs de respect de l'environnement marin
- Organiser des activités nautiques éducatives et récréatives
- Contribuer à la vie et au développement du club par l'engagement de ses membres

2) Engagement des adhérents

Chaque adhérent s'engage à participer à au moins une journée de bénévolat par an. Cette journée est essentielle pour :

- Maintenir et entretenir les infrastructures du club
- Participer à des actions environnementales et aider à l'organisation des évènements sportifs
- Contribuer à la vie collective du club

Les journées de bénévolat peuvent inclure :

- Entretien des bateaux et du matériel
- Nettoyage des locaux et des espaces communs
- Assistance lors de régates ou de stages
- Participation à des actions de sensibilisation environnementale

3) Contreparties pour les adhérents

En contrepartie de leur engagement, les adhérents bénéficient de :

- Un accès prioritaire aux activités et aux formations du club
- Des tarifs préférentiels sur les locations de matériel
- Un programme de sorties et d'animations nautiques
- Une assurance adaptée à la pratique des sports nautiques

4) Règles de Vie et de Sécurité

Sécurité

- Tout adhérent s'engage à respecter les consignes de sécurité

- Le port du gilet de sauvetage est obligatoire sur tous les bateaux dériveurs et catamarans du Club et à tout moment. Sur voilier habitable le port du gilet est défini par le Responsable Technique Qualifié et le moniteur au moment de la navigation

- Chaque membre doit avoir un niveau de natation suffisant
- Le DSI qui explique en détail les règles de navigation et d'utilisation du matériel du club est accessible au club et en libre-service pour consultation

Respect et Responsabilité

- Respecter le matériel du club
- Être responsable de l'équipement utilisé
- Adopter un comportement courtois envers les autres membres
- Contribuer à une ambiance conviviale et collaborative
- Un adulte ne peut se changer dans les vestiaires en même temps qu'un mineur
- Se comporter avec respect et bienveillance envers l'équipe salariée

5) Le Club House

Le Club house est un lieu de convivialité réservé aux adhérents. Quelques règles sont à respecter :

- Toujours noter ses consommations et payer ses factures dans le temps imparti
- Solder toutes ses factures avant la fermeture annuelle du CVE
- Toujours laver et ranger ce qui a été utilisé (verre, tireuse, assiettes, évier, etc.)
- Ne pas utiliser le bar lorsque la salle est utilisée pour les cours notamment avec des mineurs
- Consommer sans abus et adopter une attitude respectueuse à tout moment



Club de Voile Evian
Maison du lac quai Paul Léger 74500 Evian-les-Bains
Tél : 04 50 75 06 46 / 07 83 73 61 21
Mail : info@voile-evian.fr Internet : <https://voile-evian.fr/>

6) Obligations Financières et Respect de la Charte

Tout adhérent s'engage à régler intégralement et dans les délais impartis les notes de bar et autres factures correspondant aux prestations consommées au CVE. Tout retard ou défaut de paiement pourra entraîner :

- La suspension temporaire des droits d'accès aux activités
- L'impossibilité d'utiliser le matériel du club dont le club house
- Le non-renouvellement de son adhésion
- La radiation de l'association

7) Conséquences du Non-Respect des Engagements

Le non-respect des engagements, peut entraîner :

- Un avertissement
- La suspension temporaire des avantages du club
- En cas de récidive, la possible radiation de l'association

8) Droit à l'Image

Autorisation de Prise de Vue

Par son adhésion, le membre autorise le Club de Voile d'Evian à :

- Photographier et/ou filmer les adhérents lors des activités du club
- Utiliser ces images à des fins :
 - * De communication interne
 - * De promotion du club (site web, réseaux sociaux, plaquettes)
 - * De compte-rendu d'activités

Modalités d'Utilisation

Les images sont utilisées dans le respect des conditions suivantes :

- Aucune exploitation commerciale des images
- Pas de diffusion portant atteinte à la dignité ou à la réputation des personnes
- Durée d'utilisation limitée à 5 ans à compter de la date de prise de vue

Droit d'Opposition

Tout adhérent peut s'opposer à l'utilisation de son image en :

- Adressant un courrier recommandé au président de l'association
- Formulant une demande écrite motivée
- Justifiant d'un motif légitime

9) Adhésion et Renouvellement

L'adhésion est annuelle et son renouvellement est conditionné par :

- Le respect de la présente charte
- Le paiement de la cotisation annuelle
- La participation à la journée de bénévolat

10) Conclusion

En signant cette charte, l'adhérent s'engage à respecter ces principes et à contribuer activement à la vie et aux objectifs du Club de Voile d'Evian.

Je soussigné(e) déclare :

(Cocher les cases pour certifier votre engagement)

- Avoir pris connaissance de la charte dans son intégralité
- Accepter les conditions d'adhésion
- Autoriser l'utilisation de mon image selon les modalités décrites
- M'engager à donner une journée de bénévolat par an au minimum
- Noter mes consommations et régler mes notes de bar avant la fin de la saison

Nom de l'Adhérent : _____

Date : _____

Signature : _____